

taires, mais ce rapport devrait être à la disposition de tous les honorables députés; le service où l'on procure ordinairement les documents de ce genre, devrait leur envoyer l'avis ordinaire. Après m'être informé auprès de certains hommes d'affaires je constate qu'on s'est peu servi de la société, mais le rapport nous dira dans quelle mesure on y a recouru. Dans sa réponse, j'espère que le ministre nous donnera une idée des pertes subies jusqu'ici. Les fonctionnaires n'ont peut-être pas encore eu le temps de déterminer si nous allons subir des pertes du fait de cette assurance des crédits à l'exportation, et combien ont coûté les primes aux assureurs.

Je me suis laissé dire une couple de fois que les frais étaient passablement élevés. Nous pourrions en juger quand nous saurons si le ministère a perdu de l'argent dans l'exploitation de cette société. Le ministre a dit que la modification dont nous sommes saisis contribuera à augmenter le capital d'exploitation des manufacturiers canadiens qui désirent exporter leurs produits. Cette initiative est heureuse dans la mesure où elle est nécessaire, mais je crois que la plupart des compagnies canadiennes disposent actuellement d'un capital d'exploitation suffisant. Celles qui sont administrées avec compétence et qui ont fait un gros commerce pendant et depuis la guerre n'ont certes pas besoin de relever leur capital d'exploitation. Le ministre devrait nous dire en quoi consiste le besoin que la modification doit combler. Les manufacturiers ont-ils soumis de nombreuses demandes en vue de recevoir des versements pendant la période d'usage des produits qu'ils entendent exporter? Règle générale, la situation financière d'une compagnie qui ne dispose d'aucun capital d'exploitation n'est pas des meilleures, et cela est dû à une mauvaise administration.

Le ministre a mentionné également que la modification offre une garantie de versement aux Canadiens qui accomplissent certains services, surtout ceux de la navigation maritime. J'espère que les garanties accordées à l'égard de services de ce genre n'occasionneront pas de pertes financières au pays, car il est dangereux de garantir des services tels que ceux de la navigation, lorsque nous ne pouvons pas soutenir la concurrence de façon économique. Mentionnons également le danger, si fréquent lorsque l'Etat intervient dans la vie commerciale, de vouloir damer le pion aux autres pays. Si nous offrons une garantie au pays qui se sert de nos navires, les pays scandinaves ou la Grande-Bretagne ou quelque autre pays doivent également offrir à leurs expéditeurs des garanties contre les pertes. C'est là une des difficultés qui se présentent

[M. Jackman.]

chaque fois que l'Etat se mêle de subventionner les exportations, qu'il s'agisse de denrées ou de services.

Le dernier point que je tiens à signaler au Gouvernement a fait l'objet d'une étude dans un numéro récent du périodique que publie la Chambre de commerce canadienne. Cet organisme voit d'un mauvais œil que le Gouvernement s'engage dans des associations commerciales avec d'autres pays. Il est d'avis que les opérations commerciales devraient être laissées aux particuliers ou aux sociétés commerciales des pays intéressés, que le Gouvernement ne devrait pas s'en mêler.

Je vais attendre l'étude des articles du projet de loi pour signaler au ministre quelques autres points.

M. NORMAN J. LOCKHART (Lincoln): Je me demande si le ministre était en mesure de nous dire combien il faudra de fonctionnaires à la société, au conseil consultatif et aux autres services pour accomplir tous les travaux qu'on leur assigne. En outre, ces tâches sont-elles bien nécessaires? Je vois peut-être les choses en noir, mais à la lecture des rapports présentés à la demande des honorables députés j'ai pensé qu'on devrait affecter un personnel considérable à cet organisme. Le ministre pourrait sans doute obtenir des gens expérimentés de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre qui compte 5,106 fonctionnaires touchant un total de \$842,000 par mois. Ces chiffres remontent au premier juin. On n'a noté qu'une diminution insignifiante depuis le début de l'année.

Le public s'inquiète au sujet des ramifications de ces conseils consultatifs qui entraînent la création de nouveaux postes. Voilà les critiques que j'entends porter contre ces organismes. Le ministre peut-il nous faire connaître la proportion approximative du personnel requis? Je lui indiquerai où il pourra trouver ce personnel.

M. J. R. MacNICOL (Davenport): Je tiens à appuyer le bill proposé par le ministre et à féliciter l'honorable député de Rosedale (M. Jackman) de ses avis d'ordre pratique. La Chambre devrait réfléchir à ses avertissements. Nous désirons si ardemment, et avec raison, accroître le commerce étranger que nous risquons d'oublier le marché domestique. Il nous faut exporter au moins le quart de notre production. Cette proportion est peut-être un peu élevée, mais d'une façon générale elle est assez juste. Les Etats-Unis, selon leurs données officielles, doivent exporter le dixième de leur rendement. Je n'exagère donc pas, il me semble, en prétendant qu'il nous faut écouler à l'extérieur le quart de nos produits. Il faut par conséquent ai-